

# **Demain** l'Université de Strasbourg

**Bureau restreint**

## Relevé de validation Bureau restreint du 6 mai 2008

Etaient présents lors de la séance :

**ULP** : Sylvie Lefèvre-Dalbin, Yves Larmet, Jean-Marc Jeltsch

**UMB** : Christian Civardi, Michel Deneken,

**URS** : Dominique D'Ambra, Claudine Wernert, Yves Strickler

**Inter-U** : Anne Goudot, Florent Baulieu

**Rapporteurs** : Anne Goudot et Florent Baulieu

Le bureau restreint du mardi 06 mai 2008 a validé les points suivants :

▶ **Méthodologie :**

- ◆ La dialectique proposée par A. Goudot pour présenter la ré-organisation de la phase 3 aux porteurs de projet (voir le compte-rendu de la séance)
- ◆ Le rôle et les modalités de fonctionnement du bureau restreint : précisés dans la note donnée en annexe, ils seront présentés au comité de pilotage le 19 mai pour validation.

▶ **Séminaire UdS du 16 mai :** M. Deneken en sera le chairman.

▶ **Revue du portefeuille de projet :** dans l'optique de dégager des priorités et de faire émerger les projets les plus critiques, le BR passe en revue les projets en proposant pour certains une date limite d'achèvement, et en identifiant les projets dont la réussite est indispensable pour le projet global. Il est convenu de regrouper les projets liés au pilotage en un lot, coordonné politiquement par D. D'ambra. Compte-tenu du retard pris dans le recrutement du chef de projet multimédia, il est par ailleurs convenu que la conduite opérationnelle du projet 3.16.2.2.d sera proposée à M. Aubeneau et A. Goudot. La version 7 du portefeuille de projets, intégrant ces propositions, est donnée en pièce jointe à ce relevé de validation. Les participants conviennent de transmettre cette version aux porteurs de projet et au comité de pilotage, pour accord.

▶ **Demandes de validation :**

- ◆ Note d'E. Pimmel sur le projet Finances : Une série d'échange sur les premiers points de la note fait apparaître la nécessité de clarifier divers points, et de proposer des priorités et des échéances pour les divers changements présentés dans la note. Il est convenu que M. Deneken, et J. M. Jeltsch prendront directement contact avec E. Pimmel à ce sujet.

▶ **Préparation de l'ordre du jour du CP du 19 mai :**

- ◆ Les points suivants seront proposés à l'ordre du jour : point sur les modalités de fonctionnement du BR ; point sur les modifications du portefeuille de projets ; projet Finances ;
- ◆ Cet ordre du jour sera complété pendant la séance du BR du 13 mai, suite aux demandes de validation qui auront été éventuellement reçues d'ici là.

▶ **Ordre du jour de la prochaine séance du BR (13 mai de 16h à 18h) :**

- ◆ Note de synthèse de Josette Soulas sur l'organigramme de l'UdS

## Annexe : Proposition d'une note sur le rôle et les modalités de fonctionnement du bureau restreint (à soumettre au comité de pilotage le 19 mai 2008)

Validé dans son principe par le comité de pilotage le 17 mars 2008, le bureau restreint a tenu sa première réunion le 6 mai 2008. Cette note précise son rôle et ses modalités de fonctionnement, sur la base des orientations validées par le comité de pilotage lors de ses séances du 17 mars et du 21 avril (voir les relevés de décision correspondant).

### Rôle du bureau restreint :

- ▶ Instruction, puis validation ou renvoi devant le comité de pilotage pour arbitrage, des documents produits par les porteurs des projets UdS :
  - ◆ dossiers de cadrage
  - ◆ lettres de mission
  - ◆ notes de problématiques
  - ◆ demandes d'arbitrage
- ▶ Définition de l'ordre du jour des séances du comité de pilotage : l'ordre du jour proposé par le BR est soumis aux présidents par la cellule de coordination au moins 15 jours avant la séance
- ▶ Validation des textes de communication, concernant la communication en appui du changement

### Modalités de fonctionnement

- ▶ A. Goudot, assistée de F. Baulieu, assure la conduite opérationnelle des séances : proposition des ordres du jour, préparation des thématiques discutées et reporting des séances
- ▶ Le Bureau restreint se réunit une fois par semaine, le lundi de 14h à 16h
- ▶ Reporting : pour chaque séance sont proposés au bureau restreint par la cellule de coordination un compte-rendu (sous la forme de schémas heuristiques) et un relevé de validation. Les membres du bureau restreint ont deux jours, à compter de l'envoi de ces documents, pour en demander la modification avant diffusion. Après validation par le bureau restreint, les documents sont envoyés au comité de pilotage, à l'ensemble des porteurs de projet, puis diffusés sur le site intranet.
- ▶ Instruction des dossiers soumis par les porteurs de projets : les dossiers examinés par le bureau restreint en séance doivent avoir été envoyés aux membres au moins deux jours avant la séance ; les dossiers peuvent être présentés par les porteurs de projet eux-mêmes, si ceux-ci le sollicitent, ou sur invitation du bureau restreint